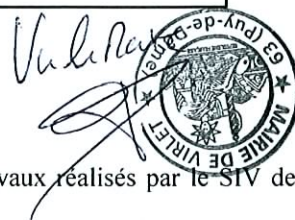


## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2011 A 15H30

Absents : René PARRET, Sylvie MAUBERT (pouvoir)



### 1. Décision modificative pour le SIV de Menat :

M. le Maire explique que règlement de la facture, d'un montant de 46 000 € (travaux réalisés par le SIV de Menat avait été imputée au compte d'investissement 2315 ;  
La Trésorerie a refusé le paiement en investissement ;  
Le CM délibère pour un virement de crédit de 46 000 € (Débit 2315 – Crédit 6554 fonctionnement).  
Mr le Préfet doit se prononcer sur cette opération ;  
Si la réponse est positive, le règlement pourra alors être fait au SIV.

### 2. Eclairage Public :

Un contrat avait été signé avec le SIEG pour le système d'entretien préventif de l'éclairage public ;  
Le SIEG propose un passage semestriel, service que le CM trouve trop coûteux et plutôt inefficace ;  
Après délibération, le CM décide d'abandonner l'entretien préventif et opte pour l'entretien curatif.  
Le SIEG considère qu'il a dû réaliser des travaux supplémentaires chiffrés à 500 € pour l'installation du coffret électrique forain ; la charge communale s'élèverait à 225 € (40%).  
Le Conseil Municipal diffère ce paiement et conteste cette somme non justifiée.

Une discussion s'est engagée sur l'évolution du dispositif de l'éclairage public ;  
Il en résulte qu'un test pourrait être réalisé dans le Bourg : éteindre les lampes pendant quelques heures.

### 3. Acquisition de terrains :

Mr Olivier PERRAUD souhaite acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété (675M2).  
Le CM donne son accord.

### 4. Questions diverses :

Les Conseillers remarquent que la Commune n'est pas informée par ERDF lorsque des travaux sont réalisés sur le territoire communal, ce qui provoque des perturbations.

- Examen de plusieurs devis :  
. de Thierry Maubert pour une intervention sur neuf tombes abandonnées dans le cimetière (montant : 500 € par tombe) ;  
Le CM souhaite qu'un deuxième devis soit demandé à Mr Lamadon.

. de Olivier Perraud pour l'élagage d'arbres à Chez Simonet et à La Geneste (montant : 896,40 €)  
Le CM donne son accord.

L'Association des Resto du Cœur sollicite une subvention ( à voir au BP 2012).

- Réforme de la fiscalité : les nouveaux textes indiquent que la Commune pourrait voter une taxe d'aménagement pour les nouvelles constructions : Le CM refuse d'instaurer cette taxe.
- Blason de la Commune : une réunion est en projet pour inviter Mr Jacques Vigneron, Maire de Marsat, qui a une grande expérience sur ce sujet.
- 

- **Fin de la séance à 17 heures.**